



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM n°26/054 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal

**République française**

**Département  
des Yvelines**

**Canton de Houilles**

Le 18 juin 2026 à 20h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

*(Convocations et affichage effectués le 12 juin 2026)*

Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

### PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M<sup>me</sup> DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M. CADIOU Patrick, M<sup>me</sup> BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M<sup>me</sup> COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M<sup>me</sup> CHARLOT Floriane (jusqu'à 21h44), M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M<sup>me</sup> PELLAUMAIL Isabelle, M<sup>me</sup> SINACOLA Agnès, M<sup>me</sup> GOMMÉ Stéphanie, M<sup>me</sup> ZAHZOUH Lauryn, M<sup>me</sup> COLOMBANI Florence, M<sup>me</sup> PILLON Emilie, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M<sup>me</sup> HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. HAUDRECHY Christophe, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> ODINOT Janick, M<sup>me</sup> GONÇALVES Sylvie, M<sup>me</sup> BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| - M <sup>me</sup> GIROUD-COLLET Jennifer | par M. LAMBART Thierry               |
| - M. CARMIER Patrick                     | par M. HÉBERT Charles                |
| - M. RIBEIRO José                        | par M. BRAND Stéphane                |
| - M <sup>me</sup> BA Charlotte           | par M <sup>me</sup> GOMMÉ Stéphanie  |
| - M. CHAMBON Julien                      | par M <sup>me</sup> GONÇALVES Sylvie |
| - M <sup>me</sup> GIROUX Dalila          | par M. HAUDRECHY Christophe          |
| - M. MAGA Sylvère                        | par M <sup>me</sup> ODINOT Janick    |

### SORTIE EN COURS DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> CHARLOT Floriane à 21h44 (n'a pas pris part aux votes des délibérations n°26/063, n°26/064, n°26/065, n°26/066, n°26/067, n°26/068, n°26/069 et n°26/070).

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. CABROL Christophe** a été désigné pour remplir ces fonctions.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 18 JUN 2026

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 26/054  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2121-8 ;

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que le conseil municipal a été renouvelé dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

**Considérant** la nécessité d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois qui suivent son installation ;

**Considérant** que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal et les conditions d'exercice des droits reconnus par la loi aux conseillers municipaux ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission municipale n°1 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (36 VOIX POUR DONT 29 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES ET 7 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, ET 3 ABSTENTIONS DONT 2 DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES ET 1 DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES)**

**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente.

**Article 2 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1

du CGCT ont été accomplies pour

le présent acte.

AR. délivré le : 23/06/2026

Publication effectuée le : 23/06/2026

Exécutoire ce jour : 23/06/2026



Romain BERTRAND

Accusé de réception en préfecture  
078-21780313-20260618-DCM26-054-DE  
Date de réception en préfecture: 23/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours gracieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivalant à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).  
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télerecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.